

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - BUSINESS SOLUTIONS BY DISNEYLAND® PARIS

Les présentes conditions de vente (les « Conditions de Vente ») définissent les conditions de fourniture par Euro Disney (telle que définie ci-après) de divers produits proposés à des clients professionnels (société, agences, associations...) (les « Clients ») aux fins d'être utilisés notamment pour motiver, récompenser ou fidéliser leurs collaborateurs ou meilleurs clients (les « Prestations »).

Les Prestations consistent :

- soit en des coffrets séjour donnant accès à des séjours à Disneyland® Paris, qui sont commercialisés par Euro Disney Vacances S.A.S. et qui sont soumis aux conditions particulières figurant au chapitre II.1 (les « Coffrets séjour ») ; Euro Disney Vacances S.A.S., ayant son siège social au 1 rue de la Galmy, 77700 Chessy et étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 383 850 278 ;

- soit en diverses autres prestations (billets d'entrée aux Parcs Disney, pass annuels, billets d'accès au dîner-spectacle « la Légende de Buffalo Bill avec Mickey et ses amis », chèques ou cartes cadeaux Disneyland® Paris, repas de groupes) commercialisés par Euro Disney Associés S.A.S. et qui sont soumises aux conditions particulières figurant au chapitre II.2 ; Euro Disney Associés S.A.S., ayant son siège social au 1, rond-point d'Isigny, 77700 Chessy et étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 397 471 822.

Euro Disney Vacances S.A.S. et Euro Disney Associés S.A.S. sont ci-après toutes deux désignées ensemble ou séparément « Euro Disney ».

I – CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUTES LES PRESTATIONS

1. Informations générales

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR TOUTE VISITE OU SEJOUR DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, Disneyland® Paris a mis en place des mesures d'hygiène et de sécurité renforcées détaillées à l'adresse suivante :

<https://www.disneylandparis.com/fr-fr/mesures-sanitaires/>.

Il est demandé au Client de faire en sorte que tout bénéficiaire des Prestations ait pris attentivement connaissance de ces mesures ; toute participation à l'une quelconque des Prestations organisées à Disneyland® Paris entraîne l'engagement de s'y conformer. Le Client et les bénéficiaires des Prestations sont seuls responsables du respect de ces mesures ; Euro Disney n'acceptera aucune responsabilité pour les conséquences résultant de leur inobservation par le Client ou par l'un des bénéficiaires des Prestations.

Les règlements intérieurs applicables à Disneyland® Paris comportent également des règles et protocoles spécifiques liés à la situation de crise sanitaire. Le Client devra s'assurer que les bénéficiaires des Prestations consultent la dernière version en vigueur publiée sur le site www.disneylandparis.com avant toute venue à Disneyland® Paris ; les dispositions de l'article 8 ci-après s'appliqueront en cas de non-respect.

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale recommandées par les autorités sanitaires, la capacité d'accueil des Parcs Disney® est fortement limitée. Toute réservation de nos Prestations est soumise à disponibilité et les Prestations non datées comprenant un accès aux Parcs Disney® requièrent une pré-réservation obligatoire pour la ou les dates de visite choisies. Lorsque les titres d'accès aux Parcs Disney® ne prévoient pas un accès à une date déterminée, aucun accès ne sera accordé en l'absence de présentation d'une réservation valide pour le jour indiqué accompagnant le titre d'accès. Les bénéficiaires des Prestations pourront effectuer une pré-réservation à l'adresse suivante : <https://www.disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets/>, ou en contactant notre Centrale de Réservation. Lorsque les Prestations comprennent un accès aux Parcs Disney® pour une ou des dates déterminées, une pré-réservation n'est pas requise.

Certains spectacles, événements ou expériences peuvent ne pas être disponibles ou peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires et de sécurité et des recommandations des autorités publiques. Euro Disney ne saurait être responsable des conséquences en résultant sur le séjour ou visite. Le Client et les bénéficiaires des Prestations sont invités à consulter le site www.disneylandparis.com pour les informations les plus à jours.

Des mesures de restrictions de déplacements sont imposées par certaines autorités. Avant toute venue à Disneyland® Paris, les bénéficiaires des Prestations devront vérifier les mesures susceptibles de les concerner, notamment en consultant le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères à l'adresse suivante : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/article/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions>. Si les bénéficiaires des Prestations ont réservé un moyen de transport pour venir à Disneyland® Paris, il est conseillé de consulter le site internet de la compagnie.

Certains spectacles, attractions, animations, boutiques, restaurants et facilités annexes ne sont ouverts qu'à certaines saisons et peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis. Certains équipements ou services proposés peuvent également être temporairement fermés, supprimés ou modifiés sans préavis en raison de travaux d'entretien réalisés régulièrement.

Informations concernant les mineurs : Seuls les mineurs de plus de 12 ans non accompagnés d'un adulte sont admis dans les Parcs Disney® et seuls les mineurs de plus de 15 ans non accompagnés d'un adulte sont autorisés à séjourner dans les hôtels de Disneyland® Paris.

2. Réservations – Commandes

Les conditions de réservation ou de commande propres à chaque type de Prestations sont définies dans la Section II.

3. Prix – Modifications de Prix

Les conditions tarifaires applicables à chaque type de Prestations sont détaillées dans la Section II. Les prix enfants s'appliquent aux enfants âgés de 3 à 11 ans inclus. Sauf indication contraire, les Prestations sont gratuites pour les enfants de moins de 3 ans. Les prix indiqués sur le bon de commande ou à l'occasion de la réservation sont fermes et définitifs jusqu'à la date de fin de validité communiquée.

Euro Disney se réserve le droit de modifier les prix à tout moment jusqu'à la date de la réservation sous réserve d'informer le Client du prix total de la Prestation au plus tard avant que le Client n'effectue sa réservation.

Sauf disposition expresse contraire, tous les prix applicables entre Euro Disney et le Client sont exprimés et payables en Euro (€), défini comme la monnaie adoptée par les Etats membres de l'Union Européenne comme leur monnaie légale conformément à la législation de l'Union Européenne relative à l'Union Economique et Monétaire.

4. Conditions de paiement

Les règlements devront être effectués en Euro à l'ordre d'Euro Disney (Euro Disney Vacances S.A.S. ou Euro Disney Associés S.A.S. selon les Prestations réservées) selon les modalités indiquées dans la Section II et en utilisant les moyens de paiement ci-après.

Les règlements par virement bancaire seront acceptés jusqu'à 15 jours avant la date d'utilisation (date d'utilisation non comprise) des Prestations aux coordonnées citées ci-dessous :

- pour EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S.:
BNP Centre d'Affaires : ILE DE FRANCE ENTREPRISES, Tour Gamma Bât A 14ème Et., 193 rue de Bercy, 75012 PARIS.
Code Banque : 30004, Guichet n°02221, Compte n°00019000006, RIB 05, Swift Code BNP A FR PP IFE, IBAN FR 76 3000 4022 2100 0190 0000 605.
- pour EURO DISNEY VACANCES SAS:
BNP Centre d'Affaires : ILE DE FRANCE ENTREPRISES, Tour Gamma Bât A 14ème Et., 193 rue de Bercy, 75012 PARIS.
Code Banque : 30004, Guichet n°02221, Compte n°00019005244, RIB 05, Swift Code BNP A FR PP IFE, IBAN FR 76 3000 4022 2100 0190 0524 405.

Les règlements par carte bancaire (Visa, Eurocard/Mastercard, American Express et JCB uniquement, sauf indication contraire au moment du paiement) seront acceptés pour toute réservation effectuée conformément aux conditions des présentes jusqu'à la date limite de réservation ou de paiement.

Les règlements devront être reçus par Euro Disney au plus tard dans les délais indiqués dans la section II en fonction de la date de la réservation, du moyen de paiement et du type de Prestations.

Les paiements en espèces ou par chèque bancaire ou postal ne sont pas autorisés.

Tout défaut de paiement dans les délais impartis pourra donner lieu à l'annulation de la réservation, et le cas échéant des billets, aux torts du Client, et à l'application des frais d'annulation prévus ci-après. Il est en outre précisé qu'Euro Disney se réserve la propriété des Prestations, notamment des billets, jusqu'à l'encaissement effectif de la totalité des sommes dues par le Client, en conséquence de quoi le non-paiement partiel ou total du prix à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, entraînera la faculté pour Euro Disney de reprendre matériellement possession, sans formalité préalable, des Prestations impayées aux frais, risques et périls du Client.

En cas de retard de paiement par un Client agissant à titre professionnel, les montants impayés porteront intérêt au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne le plus récent tel que précisé à l'art. L441-6 du Code de Commerce, augmenté de 10 points de pourcentage à compter de la date d'exigibilité mentionnée sur la facture jusqu'au jour de leur paiement effectif. Le Client sera redevable de ces intérêts sans qu'il soit besoin d'une notification préalable. En outre, sauf en cas d'ouverture d'une procédure collective interdisant le paiement des sommes dues à leur échéance, le Client professionnel sera redevable de plein droit à l'égard d'Euro Disney d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros au titre des frais de recouvrement des sommes dues. Euro Disney se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

En cas de paiement par carte bancaire, Euro Disney n'est pas responsable de tous frais sur les transactions par carte bancaire occasionnés le cas échéant par la variation du taux de change ou pour d'autres raisons.

5. Conditions de remboursement – Perte /vol

Sauf indication contraire communiquée par Euro Disney ou figurant aux Conditions Particulières, les Prestations ne peuvent être ni remboursées, ni reprises, ni échangées, en tout ou partie, une fois réservées.

Les Prestations réservées sont sous la responsabilité du Client. Aucune réclamation ne sera prise en compte, y compris en cas de perte ou de vol.

6. Livraisons des Prestations

Lorsque les Prestations réservées impliquent une livraison selon les conditions définies dans la Section II, le délai de livraison des Prestations est de 10 jours ouvrés après réception du règlement total de la commande.

7. Annulations par Euro Disney

Sauf annulation aux torts du Client, dans l'hypothèse où Euro Disney serait contrainte d'annuler une Prestation, le montant versé par le Client lui sera remboursé.

8. Responsabilité – Garanties – Indemnisation

Le Client qui agit en qualité de professionnel déclare et garantit (i) remplir les conditions exigées pour l'exercice de son activité dans le cadre du contrat conclu avec Euro Disney et (ii) avoir souscrit toutes assurances obligatoires utiles et suffisantes pour couvrir sa responsabilité professionnelle.

Le Client indemniserà Euro Disney, ses sociétés apparentées et filiales, de toutes réclamations, poursuites judiciaires et de tous dommages et intérêts, résultant de ou fondés sur son exécution ou sa carence à exécuter ses obligations ou ses garanties au titre du contrat conclu avec Euro Disney.

Le Client s'engage à informer tous les participants au séjour ou à la visite qu'ils doivent respecter l'ensemble des règles internes en vigueur à Disneyland® Paris, notamment les règlements intérieurs disponibles sur le site <http://www.disneylandparis.com/> et toutes les instructions et consignes se rapportant aux Prestations, et adopter un comportement respectueux et courtois lors de leur visite à Disneyland® Paris.

Dans l'hypothèse où l'attitude de l'un des participants serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des employés, des sous-traitants, des sociétés partenaires, des agents, des Guests d'Euro Disney ou du public en général, Euro Disney se réserve le droit à sa seule discrétion de mettre un terme à leur séjour ou à leur visite à tout moment. Dans ce cas, ni le Client ni les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée du séjour ou de la visite et Euro Disney se réserve le droit de réclamer au Client ou aux participants le remboursement des coûts résultant de cette attitude, pour elle-même comme pour les tiers. Le Client s'engage à informer les bénéficiaires des Prestations de ces dispositions.

9. Cession du Contrat

Le Client s'engage à ne pas céder, transférer ou concéder le bénéfice des présentes à quelque personne physique ou morale que ce soit, sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit d'Euro Disney. Il est entendu que cet accord écrit préalable, qu'Euro Disney pourra refuser à sa seule discrétion, sera nécessaire dans tous les cas de fusion, cession de parts et/ou absorption ayant pour effet un changement de contrôle du Client.

10. Réclamations

Toute non-conformité constatée par un bénéficiaire des Prestations sur place doit être signalée immédiatement au prestataire de services concerné de manière à ce qu'une solution puisse être recherchée aussitôt. A défaut de résolution sur place, le Client ou le bénéficiaire devra en informer Euro Disney sans retard excessif eu égard aux circonstances de l'espèce. Le défaut de signalement d'une non-conformité dans les conditions ci-dessus pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage subi.

Toute réclamation doit être faite de manière appropriée et permettant de conserver la preuve du fait litigieux, en précisant le détail de l'insatisfaction du Client ou du bénéficiaire, la date du séjour ou de la visite et la référence de la réservation.

Les réclamations formulées auprès d'Euro Disney devront être adressées par tout moyen permettant d'en accuser réception à Euro Disney Associés S.A.S., à l'attention de Graziella Beccaria, Département « Disney Business Solutions », BP112, 77777 Marne-La-Vallée Cedex 4, ou par fax au numéro suivant : +33 (0)1 60 45 76 91 ou par e-mail à l'adresse suivante : graziella.beccaria@disney.com.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours suivant l'envoi de sa réclamation, le Client ou bénéficiaire non professionnel ou qui a réservé un Coffret Séjour a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet: <http://www.mtv.travel>.

11. Personnes à mobilité réduite et exigences particulières

Les Prestations proposées à Disneyland® Paris sont, d'une manière générale, adaptées aux personnes à mobilité réduite et différents services sont proposés pour répondre aux besoins spécifiques des participants. Toutefois, certaines activités et attractions proposées à Disneyland® Paris sont soumises à des restrictions physiques. Pour en savoir plus, le Client et les bénéficiaires des Prestations sont invités à consulter la rubrique « Visiteurs en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques » du site www.disneylandparis.com.

En toute hypothèse, si l'un des bénéficiaires souffre de problèmes de mobilité, d'un handicap ou requiert des soins ou fait l'objet de besoins particuliers, le Client ou le bénéficiaire procédant à la réservation devra en informer Euro Disney avant de réserver les Prestations pour ce bénéficiaire afin qu'il puisse être déterminé dans quelle mesure il est possible d'y répondre. Euro Disney fera de son mieux pour prendre en compte les demandes particulières notifiées au moment de la réservation mais ne peut en aucun cas garantir qu'elles seront satisfaites à moins que cela ne soit confirmé par écrit. Dans certains cas, les demandes particulières peuvent entraîner des coûts supplémentaires qui seront alors communiqués.

12. Propriété des Noms - Droits d'auteur

Le Client et les bénéficiaires des Prestations n'acquerront aucun droit de propriété ni aucun droit d'usage sur les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques telles que "Euro Disney", "Disneyland", ainsi que les œuvres protégées de la société Disney Enterprises, Inc. quel qu'en soit le contexte ou la destination, notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.

Le Client ou les bénéficiaires des Prestations ne pourront pas inclure les Prestations fournies par Euro Disney dans un quelconque forfait, lot ou groupe de prestations comportant des prestations susceptibles, suivant l'appréciation d'Euro Disney, de porter atteinte à l'image de Disney et il ne sont pas autorisés à revendre ou chercher à tirer un quelconque bénéfice financier de l'usage des Prestations ni à les offrir au titre d'un quelconque cadeau promotionnel, prime ou loterie sans avoir obtenu au préalable l'accord exprès par écrit d'Euro Disney. Les conditions ci-dessus continueront de s'appliquer après l'expiration du contrat de réservation ainsi qu'en cas d'annulation des réservations.

13. Loi applicable et Compétence des Tribunaux

Le contrat conclu entre le Client et Euro Disney est régi par la loi française. Sauf dispositions légales impératives contrairement, toute contestation relative à son interprétation ou à son exécution relèvera de la
COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.

II – CONDITIONS PARTICULIERES PAR TYPES DE PRESTATIONS

II.1 CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX COFFRETS SEJOUR

La combinaison de services de voyage qui est proposée au Client dans le cadre des Coffrets Séjour est un forfait au sens de la Directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme.

Le Client et/ou les bénéficiaires des Coffrets séjour bénéficieront donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits. Euro Disney sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Euro Disney dispose d'une protection afin de rembourser les paiements du Client au cas où elle deviendrait insolvable.

Les droits essentiels prévus par la Directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du tourisme sont présentés dans la notice d'information relative aux Coffrets Séjour figurant à la suite des présentes Conditions de Vente.

1. Informations relatives à l'organisateur et à la garantie financière – Contacts

En tant qu'organisateur des Coffrets séjour proposés à la vente dans le cadre des présentes Conditions de Vente, Euro Disney (Euro Disney Vacances S.A.S.) est immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM077100030.

Afin de protéger le Client et les participants au séjour contre le risque d'insolvabilité, Euro Disney a souscrit une garantie financière conformément à la réglementation applicable auprès de l'APST – Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15 avenue Carnot, 75017 Paris, ainsi qu'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès du groupe AXA Corporate Solutions Assurance, 4 rue Jules Lefebvre, 75009 Paris.

Tout contact avec Euro Disney, y compris dans les cas de figure où le Client ou le bénéficiaire du Coffret séjour a besoin d'une assistance ou d'un point de contact sur place, peut être pris en utilisant les coordonnées indiquées sur le document « Comment réserver son séjour » remis avec le Coffret séjour.

2. Descriptif des Coffrets séjour

Les Coffrets séjour donnent accès à un séjour à Disneyland® Paris. Les Coffrets séjour sont présentés dans une pochette cadeau sans valeur faciale comprenant : un coupon séjour (coupon sur lequel figure au recto le détail des Prestations incluses, ainsi que leur durée de validité, et au verso le nom de la société qui offre le Coffret Séjour), les modalités de réservation, un dépliant de l'hôtel, un plan des Parcs Disney®, ainsi que la lettre « Comment préparer son séjour » contenant des informations pratiques pour préparer sa visite.

3. Conditions tarifaires

Les prix des Coffrets séjour sont applicables sur la base de 2 ou 4 personnes (adultes à partir de 18 ans) partageant la même chambre.

4. Conditions de paiement

Le règlement des Coffrets séjour doit être effectué en totalité au moment de la commande et joint au bon de commande dûment complété, signé et envoyé à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

5. Livraison

La livraison des Coffrets séjour est effectuée aux frais du Client qui devra s'acquitter d'un montant de 13€ TTC payable en même temps que les Coffrets séjour.

6. Conditions d'utilisation et de réservation

Les Coffrets séjour ne sont pas nominatifs et peuvent être transmis à un tiers mais ne peuvent pas être revendus.

Les Coffrets séjour ne permettent pas de bénéficier d'une offre promotionnelle, quelle qu'elle soit.

Le Client s'engage à informer les bénéficiaires de Coffrets séjour de leurs conditions d'utilisation telles que définies ci-après.

Les séjours inclus dans les Coffrets séjour doivent être réservés par chaque porteur de coupons-séjour, individuellement, auprès de Disneyland® Paris (Tél : 01 60 30 10 70) au moins 21 jours avant la date de visite souhaitée et sous réserve de disponibilité. Le porteur devra noter son numéro de réservation sur la lettre « Comment préparer son séjour » qu'il devra présenter accompagnée de son coupon-séjour le jour de son arrivée, à la réception de l'hôtel, lors de son enregistrement afin de recevoir ses Prestations en échange. A défaut, le porteur du coupon-séjour ne pourra pas bénéficier de ses Prestations et sa réservation sera considérée comme définitivement annulée.

Les Coffrets séjour sont valables un an à compter de leur date d'émission (sauf du 20 au 31 décembre). Cette durée ne peut pas être prolongée.

Après réservation :

Conformément à la loi, le bénéficiaire d'un Coffret séjour peut annuler sa réservation à tout moment jusqu'à la date de début du séjour. Toutefois, dans la mesure où le Coffret séjour est offert, le séjour sera alors perdu en totalité. Les séjours peuvent également être différés à une date ultérieure (sous réserve de disponibilité et dans la limite de la période de validité du Coffret séjour) sans toutefois pouvoir être transférés vers un autre hôtel. Aucune demande de report ne sera acceptée à moins de sept jours précédant la date d'arrivée.

Les séjours réservés dans le cadre des Coffrets séjours peuvent être cédés à un tiers remplissant les mêmes conditions tant que le contrat n'a produit aucun effet sous réserve de le notifier à Euro Disney sur un support durable avec un préavis minimal de 7 jours avant le début du séjour, en indiquant les mentions suivantes : nom, prénom et adresse du bénéficiaire au nom duquel la réservation a été faite nom, prénom et adresse du tiers remplaçant références de la réservation Le bénéficiaire cédant et le tiers le remplaçant seront solidairement responsables de tous frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par la cession.

7. Conditions relatives aux mineurs non-accompagnés

En cas de réservation pour des mineurs (moins de 18 ans) non accompagnés par un parent ou autre personne autorisée, une attestation d'autorisation du représentant légal est requise et devra être envoyée avant le début du séjour à Disneyland® Paris par courrier à l'adresse suivante : Disneyland® Paris, B.P 105, Service Relation Clientèle, 77777 Marne-La-Vallée Cedex 4, ou par fax au + 33 (0) 1 64 74 57 50. A défaut,

Euro Disney se réserve le droit de refuser ou d'annuler la réservation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Tout contact avec le mineur ou la personne responsable du mineur pendant le séjour¹. pourra être pris en utilisant les contacts sur place indiqués dans le Coffret séjour.

8. Modifications du fait d'Euro Disney

Conformément à l'article 11 (1) de la Directive (UE) 2015/2302, Euro Disney peut apporter des modifications mineures aux éléments et conditions du séjour jusqu'à la date de début du séjour à condition d'en informer le Client ou le bénéficiaire de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. Si Euro Disney se trouve contrainte d'apporter des modifications significatives à une ou plusieurs caractéristiques principales du séjour réservé, le Client ou le bénéficiaire pourra décider d'accepter la modification proposée ou de résilier le contrat sans frais.

9. Responsabilité et obligations d'Euro Disney

Responsabilité :

En sa qualité d'organisateur du séjour, Euro Disney est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le Coffret séjour indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par elle-même ou par d'autres prestataires de voyage.

En cas de mise en jeu de la responsabilité d'Euro Disney du fait de prestataires, les limites de responsabilité fixées par les conventions internationales qui circonscrivent les conditions dans lesquelles un dédommagement est dû par un prestataire fournissant un service de voyage à forfait trouveront à s'appliquer. Dans les autres cas et sauf préjudice corporel, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages et intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix public des Prestations comprises dans le Coffret séjour.

Obligations :

En sa qualité d'organisateur du séjour, Euro Disney est tenue d'apporter sans retard excessif une aide appropriée au bénéficiaire s'il est en difficulté, notamment : en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire (le cas échéant), et

3. en aidant le bénéficiaire à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage. Si la difficulté est causée de façon intentionnelle par le bénéficiaire ou par sa négligence, ce dernier pourra se voir facturer cette aide à un prix raisonnable qui n'excèdera pas les coûts réels supportés par Euro Disney.

10. Assurances voyages

Euro Disney ne propose pas d'assurance couvrant les risques susceptibles d'intervenir durant le séjour et la souscription de ce type d'assurance n'est pas obligatoire dans le⁴ cadre de la réservation de séjours dans le cadre des Coffrets séjour.

Si le bénéficiaire souhaite toutefois se protéger contre ces risques, il est invité à se renseigner auprès des compagnies d'assurance intervenant dans le secteur touristique quant aux assurances adaptées qu'elles sont en mesure de lui proposer.

11. Formalités de police et règles sanitaires

Pour se rendre à Disneyland® Paris, les ressortissants français ou les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Suisse doivent être en possession d'un document officiel d'identité en cours de validité.

Les ressortissants d'autres Etats sont susceptibles d'être soumis à des formalités de police selon leur nationalité ; ils peuvent se renseigner sur les formalités qui leur sont applicables en consultant le site France-Visas accessible en plusieurs langues via le lien suivant : <https://france-visas.gouv.fr/>. Ils sont responsables du respect de toutes les formalités administratives indiquées sur ledit site, le cas échéant, et assumeront seuls les préjudices résultant du non-respect de leur part de ces formalités. Il est recommandé aux personnes concernées de prévoir un délai minimum de 6 à 8 semaines avant le début de leur séjour dans l'hypothèse où elles doivent accomplir l'une de ces formalités mais elles sont invitées à vérifier sur le site susmentionné les délais applicables à leur situation particulière.

A la date de publication de cette annexe, les autorités françaises n'imposent aucune formalité sanitaire particulière pour l'entrée en France. Cependant les voyageurs sont invités à se renseigner sur les formalités susceptibles d'être imposées à la date de leur séjour en visitant le site du Ministère des Affaires Etrangères (accessible en plusieurs langues) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/>.

II.2 CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX AUTRES PRESTATIONS

Conditions de commande

Pour confirmer sa commande, le Client enverra à Euro Disney, avant la date butoir figurant sur le bon de commande, les deux exemplaires du contrat paraphés, datés et signés par un représentant dûment habilité à : Euro Disney Associés S.A.S., Département « Disney Business Solutions », BP112, 77777 Marne-La-Vallée Cedex 4.

Conditions de paiement

Hormis pour les Billets pour le dîner-spectacle « La légende de Buffalo Bill avec Mickey et ses amis » (voir modalités de paiement spécifiques dans le sous-chapitre « Billets pour le dîner-spectacle « La légende de Buffalo Bill avec Mickey et ses amis » »), le Client devra joindre le règlement intégral des Prestations faisant l'objet de ce chapitre II.2 aux deux exemplaires du contrat dûment paraphés, datés et signés qu'il devra retourner selon les termes du paragraphe précédent pour confirmer sa commande. Ce règlement pourra être fait par l'un des moyens de paiement précisés à l'Article I. 4.

Livraison

Hormis pour les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris et les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris (voir sous-chapitres « Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris » et « Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris » ci-après), la livraison des Prestations faisant l'objet de ce Chapitre II.2 est gratuite. Toutefois, tout envoi de Billets Parcs suite un complément de commande inférieur à 20 Billets Parcs sera effectué aux frais du Client qui devra s'acquitter d'un montant de 13€ TTC payable en même temps que sa commande complémentaire.

BILLETS PARCS DATES

Conditions tarifaires

Les prix TTC des Billets Parcs Datés sont applicables en fonction du nombre de participants et de la date de visite retenue pour une commande minimum de 20 billets. Ces prix TTC sont garantis pour une réservation et un paiement reçus à plus de 7 jours avant la date de visite.

L'avantage « chauffeur gratuit », donnant droit par chauffeur à 1 billet 1 Parc ou 2 Parcs Disney® gratuit identique à ceux du groupe, 1 coupon repas gratuit et à 1 coupon parking autocar gratuit, doit impérativement être pré-réservée en même temps que les Billets Parcs Datés. L'avantage « chauffeur gratuit » est uniquement valable pour une réservation et un prépaiement effectué 15 jours ou plus avant la date d'arrivée.

Conditions d'utilisation

Les Billets Parcs Datés sont valables uniquement pour la ou les date(s) de visite réservée(s) au préalable. Les Billets Parcs Datés 1 Jour/1 Parc donnent accès au Parc Disneyland® ou au Parc Walt Disney Studios® pour la journée. Les Billets Parcs Datés 2 Parcs donnent accès aux deux Parcs Disney® dans la même journée. L'accès aux Parcs Disney est gratuit pour les enfants de moins de trois ans. Les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte. Le Client s'engage à informer les porteurs de Billets Parcs Datés de leurs conditions d'utilisation telles que définies ci-après.

Les Billets Parcs Datés peuvent être utilisés directement par leur porteur à la date réservée. Ils permettent l'accès libre et illimité aux attractions, spectacles et parades (à l'exception de la Shooting Gallery à Frontierland® et de la Video Games Arcade à Discoveryland® dans le Parc Disneyland®) mais ne donnent pas accès aux Parcs Disney lors de soirées ou événements spéciaux. Dans le cas où un Billet Parc Daté viendrait à être démagnétisé, il sera échangé à l'entrée des Parcs Disney®.

Les billets qui ont déjà été utilisés ne seront pas acceptés à Disneyland® Paris. Il est strictement interdit de photocopier ou dupliquer les billets. En cas d'utilisation ou de tentative d'utilisation frauduleuse du billet, il pourra être confisqué.

Conditions de paiement

Pour toute réservation effectuée jusqu'à 16 jours avant la date d'utilisation (date d'utilisation non comprise), le règlement intégral devra intervenir au plus tard 16 jours avant la date d'utilisation (date d'utilisation non comprise). Toute réservation effectuée à partir de 15 jours avant la date d'utilisation (date d'utilisation non comprise) doit être immédiatement et intégralement réglée au moment de la réservation. Le bénéfice des tarifs préférentiels est susceptible d'être conditionné par un paiement effectué dans un certain délai ou avant une certaine date.

Conditions d'annulation/ de remboursement

Pour qu'un remboursement total ou partiel puisse être effectué, le Client devra notifier sa demande d'annulation de billets Groupes datés par écrit au plus tard 16 jours avant la première date de visite (première date de visite non comprise), en utilisant les coordonnées ci-dessous, et il devra retourner les billets Groupes datés annulés sous un pli unique, non utilisés, par envoi recommandé à Euro Disney Associés S.A.S., Département « Disney Business Solutions », BP112, 77777 Marne-La-Vallée Cedex au plus tard dans les 15 jours suivant la date de visite prévue (cachet de la poste faisant foi). Les billets qui n'auront pas fait l'objet d'une annulation par écrit et/ou qui n'auront pas été retournés dans les conditions ci-dessus ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Les gratuités obtenues dans le cadre de l'avantage « chauffeur gratuit » ne seront en aucun cas remboursées.

Dans les 15 jours qui précèdent la première date de visite (première date de visite non comprise), le Client a la possibilité de demander le remboursement sous forme d'avoir d'un maximum de 15% du prix des Billets Parcs datés compris dans une commande à compter du 21ème billet à condition de les retourner non utilisés sous pli unique dans les 15 jours suivant la date de visite prévue selon la procédure décrite au paragraphe précédent. Il obtiendra alors un avoir du montant correspondant à utiliser pour l'achat de tout type de Prestations dans les 12 mois suivant la date d'émission de l'avoir. Aucune reprise n'interviendra sur les 20 premiers Billets Parcs Datés d'une commande.

BILLETS PARCS NON DATES

1. Conditions tarifaires

Les prix TTC des Billets Parcs Non Datés sont valables pour une commande minimum de 30 billets selon les offres.

2. Conditions d'utilisation

Sauf indication contraire, les Billets Parcs Non Datés ont, selon le type de Billets Parcs Non Datés, une durée de validité de 12 mois à partir de leur date d'émission et peuvent faire l'objet de dates d'exclusion indiquées dans le descriptif des billets selon le type de Billets Parcs Non Datés achetés. Les Billets Parcs Non Datés 1 Jour/1 Parc donnent accès au Parc Disneyland® ou au Parc Walt Disney Studios® pour la journée. Les Billets Parcs Non Datés 2 Parcs donnent accès aux deux Parcs Disney® dans la même journée. L'accès aux Parcs Disney est gratuit pour les enfants de moins de trois ans. Les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Le Client s'engage à informer les porteurs de Billets Parcs de leurs conditions d'utilisation telles que définies ci-après.

Les Billets Parcs Non Datés 1 Jour/1 Parc et 2 Parcs peuvent être utilisés directement par leur porteur à la date de son choix pendant leur période de validité courant à compter de la date d'émission indiquée au dos des Billets Parcs (sous réserve des dates d'exclusion selon le type de Billets Parcs Non Datés achetés). Ils ne garantissent pas l'entrée aux Parcs Disney® notamment en cas de forte affluence. Ils permettent l'accès libre et illimité aux attractions, spectacles et parades (à l'exception de la Shooting Gallery à Frontierland® et de la Video Games Arcade à Discoveryland® dans le Parc Disneyland®) mais ne donnent pas accès aux Parcs Disney lors de soirées ou événements spéciaux. Dans le cas où un Billet Parc Non Daté viendrait à être démagnétisé, il sera échangé à l'entrée des Parcs Disney®.

Les billets qui ont déjà été utilisés ne seront pas acceptés à Disneyland® Paris. Il est strictement interdit de photocopier ou dupliquer les billets. En cas d'utilisation ou de tentative d'utilisation frauduleuse du billet, il pourra être confisqué.

3. Conditions d'annulation

Le Client a la possibilité de demander le remboursement sous forme d'avoir des Billets Parcs Non Datés valables 12 mois compris dans une commande à compter du 21ème billet à condition de les retourner non utilisés sous pli unique dans les 30 jours suivant

leur date d'expiration par envoi recommandé à Euro Disney Associés S.A.S., Département « Disney Business Solutions », BP112, 77777 Marne-La-Vallée Cedex 4 et de lister par écrit dans cet envoi les Billets Parcs Non Datés dont il sollicite la reprise. Il obtiendra alors un avoir du montant correspondant à utiliser pour l'achat de tout type de Prestations dans les 12 mois suivant la date d'émission de l'avoir. Aucune reprise n'interviendra sur les 20 premiers Billets Parcs Non Datés d'une commande. Le droit à reprise est assujéti à ce fait que le Client ne les ait pas préalablement vendus ou cédés à un bénéficiaire et ait expressément informé les bénéficiaires de ce qu'ils sont non-échangeables et non-remboursables. Les Billets Parcs Non Datés qui n'auront pas été retournés dans les conditions ci-dessus ne pourront donner lieu à aucun avoir.

PASSEPORTS ANNUELS

1. Descriptif des Passeports Annuels – Conditions tarifaires

Les Passeports Annuels sont disponibles en 4 formules : Discovery, Magic Flex, Magic Plus et Infinity. Ils sont valables respectivement 150, 300, 350 et 365 jours pendant un an. Les prix TTC des Passeports Annuels qui figurent sur le présent Contrat sont fermes et définitifs et sont valables pour une commande minimum de 6 Passeports Annuels.

2. Conditions d'utilisation

Les Passeports Annuels sont envoyés au client sous forme de Passeports Annuels temporaires (contremarques). Ces Passeports Annuels temporaires doivent être échangés au Bureau des Passeports Annuels situé au sein du Parc Disneyland® dans un délai de 6 mois à compter de la date d'émission contre un Passeport Annuel définitif. Le Passeport Annuel temporaire n'est valable que pour une seule entrée, le jour de l'échange.

CHEQUES-CADEAUX DISNEYLAND® PARIS

1. Descriptif des Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris – Conditions tarifaires

Les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris, d'une valeur de 5, 10 et 15 €, permettent de régler les achats au sein de Disneyland® Paris selon les conditions indiquées à l'article 3 ci-après. Les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris sont valables un an à compter de leur date d'émission. Au-delà de leur date de validité, ils ne seront plus acceptés.

Les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris sont vendus au prix de leur valeur faciale pour une commande minimum de 100€ en complément d'autres Prestations ou séparément pour une commande minimum de 300€.

2. Livraison

La livraison des Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris est effectuée aux frais du Client qui devra s'acquitter d'un montant de 13€ TTC payable en même temps que les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris.

3. Conditions d'utilisation

Le Client s'engage à informer les porteurs de Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris de leurs conditions d'utilisation telles que définies ci-après.

Les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris sont directement utilisables dans les boutiques, hôtels, bars et restaurants de Disneyland® Paris (Parcs Disney®, Golf Disneyland® et Disney® Village inclus) à l'exception du Planet Hollywood, Starbucks Coffee, King's Ludwig Castle, Mc Donald's, Rainforest Café, Earl's Sandwich, Vapiano, Five Guys, chariots gourmands et souvenirs (points de vente mobiles) et du cinéma Gaumont. Ils peuvent être utilisés pour l'achat, AU PRIX PUBLIC, d'un billet d'entrée aux Parcs Disney® ainsi qu'en paiement en tout ou partie, DU PRIX PUBLIC, d'une chambre dans l'un des 7 hôtels de Disneyland® Paris qui devra être réservée via la centrale de réservation téléphonique de Disneyland® Paris, selon les conditions prévues dans la brochure Disneyland® Paris en cours de validité. Les Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris peuvent être cumulés dans la limite de 750 euros. Tout autre mode de paiement en vigueur à Disneyland® Paris est accepté en complément du règlement d'une transaction d'un montant supérieur à la valeur faciale du Chèque-Cadeau Disneyland® Paris présenté. Ils ne sont ni remboursés, ni repris, ni échangés, en tout ou en partie, contre des espèces notamment et ceci même en cas d'utilisation pour un paiement d'un montant inférieur à leur valeur faciale. Ils sont à utiliser exclusivement pour le paiement de prestations individuelles. En aucun cas, le client ou tout autre porteur de Chèques-Cadeaux Disneyland® Paris, ne peut les utiliser pour payer des manifestations de groupe (congrès, séminaires, activités de team building, repas de groupes, etc.), ni des réservations effectuées en ligne [sur www.disneylandparis.com](http://www.disneylandparis.com).

CARTES CADEAUX BUSINESS SOLUTIONS BY DISNEYLAND® PARIS

1. Descriptif des Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris – Conditions tarifaires

Les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris, d'une valeur de 100, 150, 200 et 250 €, permettent de régler les achats au sein de Disneyland® Paris selon les conditions indiquées à l'article 4 ci-après. Les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris sont valables 18 mois à compter de leur activation, sans possibilité de prorogation. Au-delà de leur date de validité, elles ne seront plus acceptées.

Les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris peuvent être commandées au prix de leur valeur faciale pour un minimum de 100€ par commande en complément d'autres Prestations ou séparément pour un montant minimum de 300€.

2. Livraison

La livraison des Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris est effectuée aux frais du Client qui devra s'acquitter d'un montant de 13€ TTC payable en même temps que les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris.

3. Activation des Carte Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris

Le Client devra impérativement informer, par courrier électronique, le Service Business Solutions – Disneyland® Paris, de la bonne réception de sa commande en précisant le numéro de son contrat, afin que ce dernier procède à l'activation de sa(ses) Carte(s) Cadeau(x) Business Solutions by Disneyland® Paris dans un délai de 48 heures ouvrables.

4. Conditions d'utilisation

Le Client s'engage à informer les bénéficiaires de Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris de leurs conditions d'utilisation telles que définies ci-après. Les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris sont utilisables, sous réserve d'activation préalable, dans les boutiques, restaurants et guichets de billetterie des Parcs Disney®, les boutiques, restaurants et bars opérés par Disneyland® Paris à Disney Village® ainsi que dans les restaurants, bars, boutiques et conciergeries des Hôtels Disney, à l'exclusion des points de vente listés ci-dessous : Earl of Sandwich, Starbucks Coffee, Rainforest Café, McDonald's, King Ludwigs Castle, Planet Hollywood, Vapiano, Five Guys, The Lego Store, Marina Del Rey, PanoramaMagique, Jeux d'arcade, Celestia Spa, Goofy's Pro Shop au Golf Disneyland, Cinéma Gaumont ainsi que les chariots, chalets, et points de vente (Glass Fantaisies, Crystal Arts, Merlin l'enchanteur).

Le solde de la Carte Cadeau Business Solutions by Disneyland® Paris peut être consulté sur le ticket caisse après une transaction dans un des points de vente de Disneyland® Paris et à tout moment sur présentation de la carte dans l'une des boutiques Disneyland® Paris. Tout autre mode de paiement en vigueur à Disneyland® Paris est accepté en complément du règlement d'une transaction d'un montant supérieur à celui chargé sur la(les) Carte(s) Cadeau(x) Business Solutions by Disneyland® Paris. Les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris ne peuvent pas être rechargées et les montants chargés sur les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris ne peuvent pas être remboursés. En cas de perte, de vol ou de détérioration, les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris ne seront ni remplacées ni remboursées. Les Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris ne peuvent pas être revendues par leur porteur. Elles sont à utiliser exclusivement pour le paiement de prestations individuelles. En aucun cas, le client ou tout autre porteur de Cartes Cadeaux Business Solutions by Disneyland® Paris ne peut les utiliser pour payer des manifestations de groupe (congrès, séminaires, activités de team building, repas de groupes, etc.), ni des réservations effectuées en ligne sur www.disneylandparis.com.

REPAS DE GROUPE

Descriptif des Repas de Groupe – Conditions tarifaires

Les Repas de Groupe sont valables pour un restaurant et un horaire spécifiquement réservés au préalable. Les Repas de Groupe peuvent uniquement être vendus en combinaison d'une commande de Billets Parcs.

Les prix TTC des Repas de Groupe sont valables pour un groupe de 20 participants minimum.

Conditions d'utilisation

Le Client s'engage à informer les participants à un repas de groupe des conditions d'utilisation telles que définies ci-après.

L'horaire des prestations réservées doit être respecté par l'ensemble des participants du groupe. En cas de retard du groupe ou de certains membres de celui-ci, le restaurant se réserve le droit d'annuler la prestation et ne pourra être tenu pour responsable de tout désagrément engendré. Cette prestation ne donne pas lieu à l'envoi de documents à remettre aux les participants. Pour bénéficier de la prestation, il suffit aux membres du groupe de se présenter au lieu et à l'horaire dit en mentionnant le nom du groupe. Un espace leur sera réservé au sein du restaurant qui restera ouvert au grand public.

Conditions d'annulation

Toute annulation partielle ou totale engendrera les frais suivants sur le montant total des Repas de Groupe annulées en fonction de la date d'annulation : dès signature du contrat et jusqu'à 91 jours avant la date de visite à Disneyland® Paris⁽¹⁾ : 10%, entre 90 et 31 jours avant la date de visite à Disneyland® Paris⁽¹⁾ : 25%, entre 30 et 16 jours avant la date de visite à Disneyland® Paris⁽¹⁾ : 50 %, entre 15 et 3 jours avant la date de visite à Disneyland® Paris⁽¹⁾ : 75 %, entre 2 et 0 jours avant la date de visite à Disneyland® Paris⁽¹⁾ et "no show" : 100 %.

Date de visite à Disneyland® Paris non incluse

III – NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AUX COFFRETS SEJOUR

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiées.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Pour les cas où elle agit en tant qu'organisateur, Euro Disney Vacances S.A.S. a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'APST Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, France – E-mail : info@apst.travel – Tél. : + 33 (0) 1 44 09 25 35 ou + 33 (0) 1 44 09 88 00) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'Euro Disney Vacances S.A.S..

La directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national peut être consultée sur le site officiel de la diffusion du droit Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>.